

**CONCOURS AGRICOLE DEPARTEMENTAL SARTHE [CONCOURS\_NOM]  
DU [CONCOURS\_DATE]  
A [CONCOURS\_LIEU]**

**CERTIFICAT SANITAIRE  
POUR ANIMAUX DE L'ESPECE OVINE**

**N° cheptel :** [CHEPTEL\_NUMERO]

**Nom de l'élevage :** [CHEPTEL\_NOM]

**Adresse :** [CHEPTEL\_ADRESSE]

**N° tél portable :** [CHEPTEL\_PORTABLE] - [CHEPTEL\_TELEPHONE]

**Adresse mail :** [CHEPTEL\_EMAIL]

**Le présent certificat sera validé par le vétérinaire sanitaire de l'élevage, le GDS de l'élevage sur LOGICONCOURS A PARTIR du 28/08/2025**

**Au vu du contexte MHE/FCO, tous les prélèvements seront à faire dès le 28/08/2025 et à acheminer au plus tard au laboratoire de santé animale le vendredi 05/09/2025 au matin.**

- ⇒ **Certificat à télécharger et à imprimer par l'éleveur sur LOGICONCOURS dès que le vétérinaire sanitaire et le GDS de l'élevage ont validé.**
- ⇒ **Le certificat sanitaire signé par l'éleveur est obligatoire pour le transport des animaux.**
- ⇒ **Le certificat signé par l'éleveur est à remettre par l'exposant aux agents sanitaires du GDS 72 lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du concours.**

**Vous trouverez ci-dessous la liste des animaux inscrits avec les analyses à faire si besoin :**

**N° cheptel :** [CHEPTEL\_NUMERO]

**SIGNALEMENT DES ANIMAUX**

[ANIMAUX\_CONFORMES]

**Tous les animaux inscrits devront répondre aux conditions détaillées au verso.**

## **I - LES OVINS PROVIENNENT D'UNE EXPLOITATION :**

- a) ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation.
- b) indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce et notamment de Fièvre Aphteuse.
- c) dont le cheptel est reconnu « officiellement indemne » de brucellose ovine (prophylaxie datant de moins de 5 ans).

## **II - LES OVINS REMPLISSENT EUX-MÊMES LES CONDITIONS SUIVANTES :**

- a) Sont identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur.
- b) Ne présentent aucun signe de maladie y compris de lésion cutanée (parasitose externe).
- c) En ce qui concerne la MHE, tous les animaux présentent un résultat négatif à une analyse PCR MHE individuelle dont le prélèvement a été réalisé au plus tôt le 28/08/2025
- d) En ce qui concerne la FCO, tous les animaux présentent un résultat négatif à une analyse PCR FCO individuelle dont le prélèvement a été réalisé au plus tôt le 28/08/2025

<p style="text-align: center;"><b>L'éleveur</b></p> <p>Certifie avoir pris connaissance du règlement sanitaire du concours, en accepte les dispositions et s'engage à le respecter, certifie exacts les renseignements fournis, et s'engage à prévenir l'organisateur en cas de problème sanitaire apparu après signature du présent certificat. L'éleveur s'engage à ce que les animaux soient chargés dans un véhicule préalablement nettoyé, désinfecté et désinsectisé, avant arrivée et avant départ de la manifestation.</p> <p>Signé le : [DATE_EDITION]</p>	<p>[CHEPTEL_NOM] <b>Signature de l'éleveur :</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Le Vétérinaire Sanitaire</b></p> <p>atteste qu'à sa connaissance, -l'élevage est conforme aux points I b -les animaux cités respectent les points II a et II b</p>	<p>Nom et signature - cachet du vétérinaire sanitaire :</p> <p>[TRACABILITE_VETO_ELEVAGE] [TRACABILITE_VETO_ANIMAUX]</p>
<p style="text-align: center;"><b>Le Directeur du GDS de l'élevage</b></p> <p>Atteste que -l'élevage est conforme aux points I a et I c -les animaux susvisés remplissent les conditions énoncées aux points II c, II d</p>	<p>Fait à : LE MANS</p> <p>Signé électroniquement par :</p> <p>[TRACABILITE_GDS_ELEVAGE] [TRACABILITE_GDS_ANIMAUX]</p>

POUR INFORMATION : SIGNATURE UNIQUEMENT SUR LOGICOMCOURS